

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Flavie HERPIN
N. Réf. : FH/30.04.2020
Tél. 02 51 47 45 47

Objet : Compte rendu du Comité Technique du 30 avril 2020

**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE EXCEPTIONNEL
DU 30 AVRIL 2020**

Pour les représentants de la collectivité :

Madame Sylvie DURAND, titulaire, **Monsieur Jacky GODARD**, titulaire, **Monsieur Jean-Louis BATIOU**, titulaire, **Madame Anne-Sophie SARDAY**, titulaire, **Monsieur Luc BOUARD**, titulaire, **Monsieur Michel VIAULT**, titulaire, **Monsieur Sylvain FARCY** titulaire, **Monsieur Gilles RENOIR**, titulaire, **Monsieur Pierre LEFEBVRE**, suppléant, **Monsieur Bernard QUENAULT**, suppléant, **Monsieur Jean-Marie CHAMARD**, suppléant, **Monsieur Gilbert OLIER**, suppléant et **Madame Christine PONSOT**, suppléante, étaient présents.

Monsieur Yannick DAVID, suppléant, **Monsieur Malik ABDALLAH**, suppléant, **Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS**, suppléante, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Syndicat CFDT :

Monsieur Benoit DÉCHAMP, titulaire et **Madame Laurence BARON**, suppléante étaient présents.

- Syndicat CGT :

Madame Christel RAYNAUD, titulaire et **Monsieur Benoit JAMONNEAU**, suppléant étaient présents.

- Syndicat FO :

Monsieur Pascal BARBEAU, titulaire et **Madame Isabelle LUCAS**, suppléante et **Monsieur Marc REMÉRANT**, suppléant étaient présents.

Monsieur Frédéric DUBÉ, titulaire était excusé.

- Sans étiquette :

Madame Lydia RICHARD, titulaire était présente.

Monsieur Benoit LÉAUTÉ, titulaire et **Monsieur Éric BOUDEAU**, suppléant étaient excusés.

- Syndicat SUD :

Monsieur Philippe LARIGNON, titulaire, était présent.

Madame Zora AMMOUR, titulaire, **Monsieur Davy BIRÉ**, suppléant et **Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN**, suppléante, étaient excusés.

Le nom des membres titulaires, ou remplaçant un titulaire et prenant part au vote, apparaît en gras.

Présidente de séance : **Madame Sylvie DURAND**

Secrétaires de séance :

Secrétaire : **Monsieur Jacky GODARD**
Secrétaire adjoint : **Madame Christel RAYNAUD, syndicat CGT**

Monsieur Régis ROUSSEL participe à la séance en tant qu'expert.

Madame Flavie HERPIN de la Direction des Ressources Humaines assure l'assistance administrative.

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, cette séance a été organisée en visioconférence.



En amont de la séance, **Monsieur le Maire, Luc BOUARD**, tient à remercier l'ensemble des agents qui se sont été très investis afin de faire face ensemble à cette crise sanitaire. Il ajoute être fier de ce qui a été réalisé, avec beaucoup de professionnalisme et de volontariat, par tous les agents.

Certes, le département de la Vendée a été l'un des moins touchés mais il rappelle qu'au niveau national de nombreux décès liés au COVID-19 sont à déplorer. De même une personne sur trois prise en charge en réanimation décède. C'est pourquoi, il appelle chacun et chacune à se responsabiliser et à se montrer très vigilants lors de la phase de déconfinement qui se prépare. Il est important de respecter les gestes barrières et d'utiliser les moyens de protection mis à disposition par la collectivité.

Ce retour à la vie signifie également la préparation du retour au travail avec la meilleure organisation possible. Les organisations syndicales ainsi que l'ensemble des directions ont travaillé et continuent de travailler sur les modalités de reprise du travail dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur Michel VIAULT rappelle les points à l'ordre du jour. Dans un premier temps, il sera présenté les conditions de prise des congés annuels 2020. Puis, dans un second temps, chaque directeur général adjoint présentera, pour son pôle, les conditions de reprise d'activité envisagées le 11 mai prochain.

Monsieur Michel VIAULT rappelle que la reprise sera progressive, de manière à pouvoir assurer au maximum la protection sanitaire de nos collègues et des usagers : Généralisation des gestes barrières, maintien des agents en télétravail, aménagements des horaires de travail et réorganisation du fonctionnement des services.

Il rejoint les propos de Monsieur le Maire en réaffirmant sa fierté à l'égard de l'ensemble des agents qui se sont montrés très impliqués afin d'assurer la continuité des services. Il remercie également les organisations syndicales pour tout le travail collectif et constructif réalisé depuis le début de la crise.

I – Conditions de prise des congés annuels 2020

Présentation par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines.

Monsieur Gilles RENOIR rappelle qu’une ordonnance en date du 15 avril 2020 donne la possibilité aux autorités territoriales d’imposer jusqu’à 10 jours de congés pendant la période d’état d’urgence sanitaire. Toutefois, la Ville, l’Agglomération et le CCAS n’appliqueront pas ces dispositions et autorisent un report de 10 jours de congés jusqu’au 31 mars 2021 au lieu de 5 jours habituellement. La possibilité de les placer sur un compte épargne temps (CET) sera également une solution à privilégier.

Monsieur Benoit DÉCHAMP, pour le syndicat CFDT, demande si le personnel qui a dû assurer la continuité des services depuis le 17 mars peuvent reporter plus de jours de congés que les autres agents.

Monsieur Gilles RENOIR explique que l’encadrement devra veiller à ce que les agents posent tout de même des congés d’ici la fin de l’année. Pour rappel, la réglementation prévoit une pose de 20 jours minimum par an pour un agent à temps complet. Le report des congés est élargi à 10 jours au lieu de 5 et les agents auront toujours la possibilité de les placer sur un CET.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, regrette le fait que cette note ait été diffusée dans les services avant que les organisations syndicales ne soient informées. Elle revient sur la demande de M. Benoit DÉCHAMP et espère que les agents ayant travaillé depuis le début du confinement pourront poser des congés à la reprise.

Monsieur Michel VIAULT s’étonne que cette note ait été diffusée. Il assure que la pose des congés des personnels concernés sera étudiée avec la plus grande bienveillance tout en assurant la continuité des services.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, remercie la collectivité pour cette décision favorable aux agents.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, remercie également la collectivité. Par ailleurs, le syndicat a envoyé un courrier à Monsieur le Maire demandant que le versement d’une prime exceptionnelle soit validé au sein de la collectivité au profit des personnels qui se sont exposés mais également de ceux qui ont exercé une activité de télétravail.

Monsieur Michel VIAULT confirme la bonne réception de ce courrier. Les conditions de versement de cette prime exceptionnelle sont encore à l’étude.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants : 6</u>	<u>Nombre de votants : 8</u>
VOTE POUR : CFDT (1 voix) CGT (1 voix) FO (2 voix) Sans étiquette (1 voix) et SUD (1 voix)	VOTE POUR : 8 voix

II – Préparation au déconfinement des services

Présentation par les directeurs généraux adjoints des services :

- Monsieur Sylvain FARCY, pour le pôle Services à la population
- Monsieur Régis ROUSSEL, pour le pôle Gestion ressources
- Monsieur Gilbert OLIER, pour le pôle Développement, aménagement, planification
- Madame Christine PONSOT, pour le pôle Équipements et espaces publics

1. Organisation à la reprise d'activité du pôle Gestion ressources

Monsieur Benoit DÉCHAMP, pour le syndicat CFDT, demande le devenir des agents en service tremplin et les conditions de leur reprise.

Monsieur Régis ROUSSEL explique que les agents en service tremplin réintègrent le service dans lequel ils étaient affectés avant le confinement. Des situations particulières et individuelles peuvent être soumises à M. Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines.

2. Organisation à la reprise d'activité du pôle Équipements et espaces publics

Monsieur Marc REMÉRANT, pour le syndicat FO, demande à quoi correspond le taux d'activité à 45% pour le service Eau, assainissement, déchets, renseigné sur la note.

Madame Christine PONSOT précise que cela correspond aux agents présents sur site.

Madame Christel RAYNAUD, pour le syndicat CGT, remarque que, dans de nombreux ateliers, les heures d'embauche et de débauche et les heures de pause seront décalées. Elle demande alors comment et dans quel délai les agents vont être tenus informés de leur planning afin de pouvoir organiser leurs contraintes familiales.

Madame Christine PONSOT explique que le travail de planification est en cours entre les directeurs et les responsables de service. Le Docteur DRUKKER, médecin du travail et Madame Cécile PORCHER, référente COVID-19 de la collectivité sont également associés afin de s'assurer du respect du protocole sanitaire. Le travail devrait être terminé dans une semaine.

Monsieur Philippe LARIGNON, pour le syndicat SUD, remercie pour l'important travail fourni. Il demande si la collectivité va renforcer les moyens du service entretien et hygiène des locaux, qui va être très sollicité pour la remise en état des locaux.

Madame Christine PONSOT confirme qu'il y aura bien des renforts afin que l'ensemble des locaux soient nettoyés pour le 11 mai. Les renforts proviendront de l'équipe spécialisée et des contrats privés. Elle ajoute que le service n'a pas cessé de fonctionner pendant le confinement.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, demande quelles consignes sont données aux contrats privés et quels sont les moyens de contrôle.

Madame Christine PONSOT assure que les consignes sont les mêmes pour tout le personnel affecté à l'entretien, quel que soit leur statut. Les produits ont été adaptés. Il est dorénavant utilisé du virucide. Le choix du produit a été validé par le médecin du travail. Le contrôle s'effectuera de la même manière qu'auparavant.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, indique que l'agent d'entretien issu d'une société privée passe encore l'aspirateur dans les locaux rue Goscinny et n'est pas équipé pour nettoyer correctement les moquettes.

Madame Christine PONSOT explique que certains protocoles ont effectivement été adaptés, notamment dans les locaux des écoles et de la petite enfance. L'utilisation de la rotowash est privilégiée. Concernant l'utilisation de l'aspirateur, il doit être pulvérisé du produit virucide sur les revêtements de surface avant d'aspirer les surfaces.

Madame Isabelle LUCAS, pour le syndicat FO, prend bonne note de ces explications et fera les retours nécessaires à Madame PONSOT si elle détecte des anomalies.

Madame Christine PONSOT se charge également de se rapprocher des équipes.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, demande si les fiches de planification des horaires de travail pour chaque atelier seront présentées au prochain Comité Technique du 7 mai.

Madame Christine PONSOT le confirme. Les fiches sont presque finalisées et ont été élaborées sur une base existante. En effet, certains ateliers fonctionnaient déjà en deux équipes, une le matin et une l'après-midi. Cette organisation, qui va être largement déployée, permet de limiter le regroupement de personnel et de limiter l'occupation des parties communes.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, appelle également à la responsabilité de chacun pour respecter l'ensemble des gestes barrières. Il souhaite que les outils de communication rappelant ces gestes et les modalités d'utilisation des parties communes soient diffusés et affichés le plus largement possible.

Monsieur Michel VIAULT assure que ce travail de communication sera largement déployé. Le CHSCT a travaillé sur des affiches qui seront diffusées largement dans les services. L'encadrement veillera également à rappeler ces consignes et s'assurera que chacun les respecte.

Monsieur Philippe LARIGNON, pour le syndicat SUD, demande si des tutoriels ludiques peuvent également être créés et diffusés sur intranet afin de rappeler les bonnes pratiques (le port du masque, le lavage des mains...).

Monsieur Michel VIAULT rejoint les propos de M. LARIGNON. Il explique qu'un protocole général est en cours d'élaboration. Dans une première partie seront précisées les dispositions communes à l'ensemble des services de la collectivité. Dans une seconde partie, on retrouvera les fiches métiers ainsi que des fiches spécifiques à certaines situations rappelant les précautions à respecter et les moyens mis à disposition par la collectivité. Ce document sera disponible sur intranet et auprès de l'encadrement.

Monsieur Philippe LARIGNON, pour le syndicat SUD, précise que la vidéo est un outil très pertinent qui peut être bien plus parlant et plus explicatif qu'une longue note rédigée.

Monsieur Michel VIAULT adhère totalement aux propos de M. LARIGNON. La direction de la communication a déjà déployé plusieurs outils de ce genre sur le site internet et les réseaux sociaux. Cela est effectivement très apprécié. Il prend bonne note de cette remarque.

Madame Christel RAYNAUD, pour le syndicat CGT, ajoute que le port du masque n'est pas culturel. Un temps d'adaptation devra être accordé et toléré.

Monsieur Michel VIAULT rejoint les propos de Madame RAYNAUD. Il explique que les postes avec obligation du port du masque seront limités au sein de la collectivité.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, rappelle que les membres du CHSCT ont proposé des outils et supports de communication.

Madame Sylvie DURAND remercie les membres du CHSCT pour tout le travail effectué.

3. Organisation à la reprise d'activité du pôle Développement, aménagement, planification

Madame Lydia RICHARD demande où en sont les travaux concernant la réhabilitation des locaux de la Loco numérique.

Monsieur Gilbert OLIER répond que les travaux vont reprendre ; le calendrier est en cours d'ajustement à l'heure actuelle.

4. Organisation à la reprise d'activité du pôle Services à la population

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, demande combien d'enfants ont été accueillis pendant le confinement par le multi-accueil Les Girafons (*structure de garde réquisitionnée pendant le confinement pour les personnels prioritaires*).

Monsieur Sylvain FARCY indique que le service accueillait, en moyenne, 6 enfants par jour.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, indique qu'il sera donc difficile de se servir de cette expérience pour préparer un déconfinement à grande ampleur lors de la réouverture des crèches prévue le 11 mai. Les besoins en personnel et l'application du protocole sanitaire vont être bien plus complexes à mettre en œuvre à 40 enfants plutôt qu'à 6 enfants. Il s'interroge donc sur la capacité à remettre en fonctionnement la direction Petite Enfance et fait le même constat pour la direction Education avec la réouverture des écoles.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat CGT, ajoute que, même si les pédiatres recommandent et invitent les enfants à retrouver le chemin de l'école, certains enfants sont également très marqués psychologiquement. En ce sens, le ministère de l'Education évoque le fait de laisser le choix aux parents de remettre leurs enfants à l'école ou pas.

Monsieur Sylvain FARCY répond que la décision de réouverture des structures petite enfance et des écoles ne ressort pas de son champ de compétence. Il admet que les protocoles sanitaires sont lourds à mettre en œuvre mais les directions en question font le maximum pour que cela se passe au mieux.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat CGT, demande quelle organisation a été actée pour la restauration scolaire.

Monsieur Sylvain FARCY explique que deux solutions peuvent être envisagées. La première consiste à accueillir les enfants dans les espaces de restauration en veillant à mettre moins d'enfants par table et à rallonger le temps de pause méridien. La seconde consiste à apporter les repas directement en salle de classe mais cela nécessite des effectifs supplémentaires. La décision est encore à l'étude.

Madame Christel RAYNAUD, représentante du syndicat CGT, quitte la séance à 16h45 pour des raisons professionnelles.

Madame Sylvie DURAND atteste que ces deux secteurs, petite enfance et éducation, sont des secteurs complexes. Elle félicite les agents pour leur travail de remise en service des structures.

Monsieur Michel VIAULT et Monsieur Jacky GODARD, représentants de la collectivité titulaires, quittent la séance à 17h00 pour des raisons professionnelles.

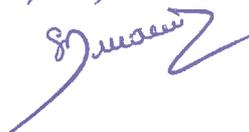
Monsieur Benoit JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, salue une nouvelle fois la qualité du service public rendu aux usagers pendant ces temps difficiles. Il demande aux élus locaux de faire remonter ce dévouement et cet investissement en demandant l'augmentation du point d'indice au plus haut niveau.

III – Questions diverses

Aucune question diverse.

La Présidente,
Madame Sylvie DURAND

Le...⁰⁹.../...⁰⁹.../2020



Le secrétaire,
Pour les représentants de la collectivité
Monsieur Jacky GODARD

Le...¹⁵.../...⁰⁹.../2020



La secrétaire adjointe,
Pour les représentants du personnel,
Madame Christel RAYNAUD

Le...../...../2020